

LES ENSEIGNEMENTS PRÉ-PROFESSIONNELS ET LES LABELS

A partir de la deuxième année de Licence l'étudiant doit choisir chaque semestre un cours pré-professionnel obligatoire parmi ceux proposés dans l'unité d'enseignement (UE).

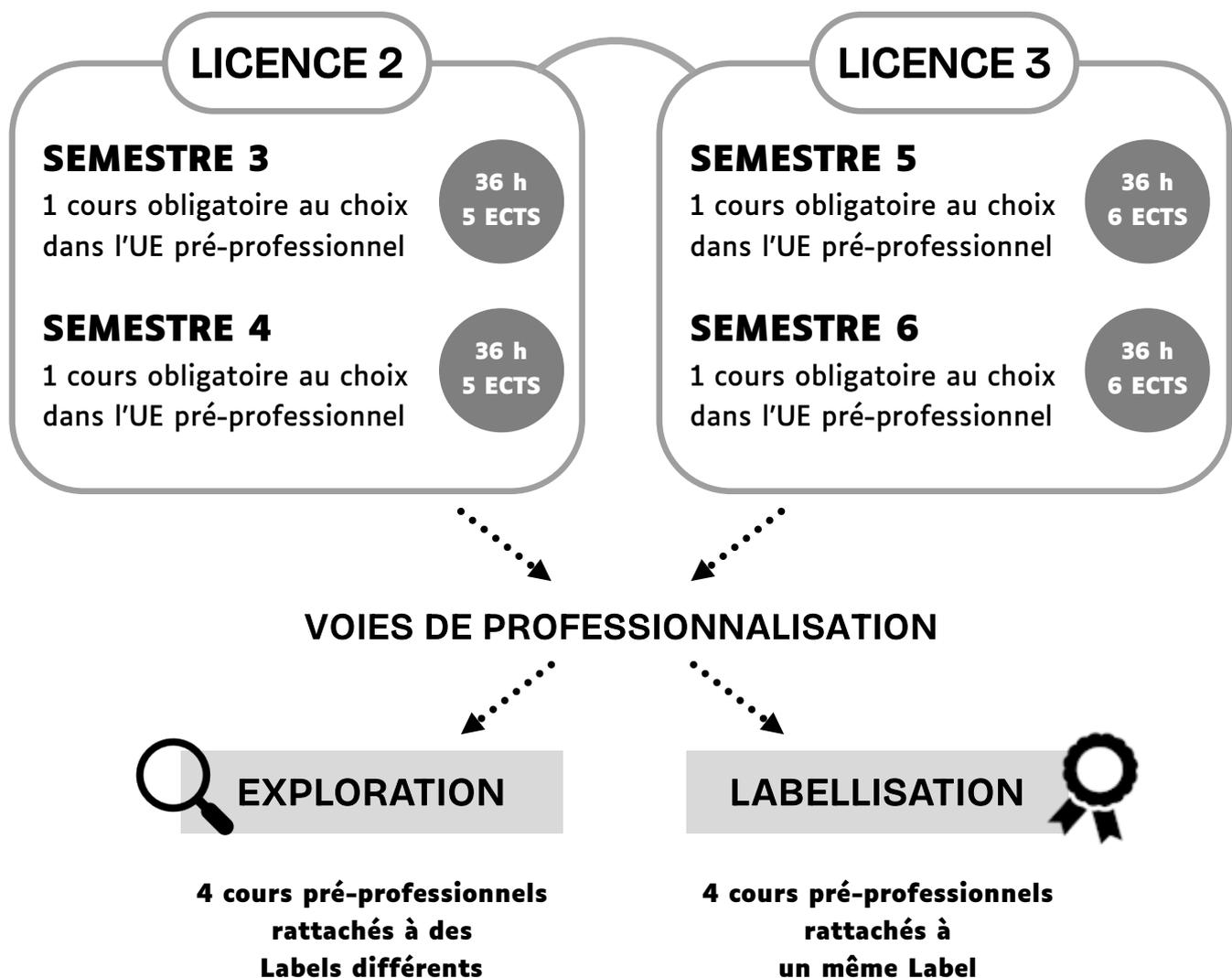
Pour mieux comprendre le lien entre ces enseignements et les débouchés de la formation, chaque cours pré-professionnel est rattaché à un Label correspondant aux domaines d'activité professionnelle visés par la formation. En fonction de son projet professionnel, l'étudiant peut ainsi choisir entre deux voies de professionnalisation :



l'**EXPLORATION** de plusieurs domaines d'activité professionnelle ;



la **LABELLISATION** dans le domaine d'activité professionnelle choisi (attestation officielle délivrée par l'Université de Montpellier Paul-Valéry).



Enseignements pré-professionnels par parcours et par Label

		Sciences sociales	Professorat des écoles		
L2	S3	<ul style="list-style-type: none"> Métiers et concours de l'enseignement du second degré Professorat des écoles 1 	Professorat des écoles 1 et 2 obligatoires ↓	LABEL Education, formation, prépa concours 	
	S4	<ul style="list-style-type: none"> Métiers et concours de l'enseignement du second degré Professorat des écoles 2 			
L3	S5	Métiers de l'enseignement secondaire : sciences économiques et sociales	Professorat des écoles 3		
	S6	Métiers de l'enseignement secondaire : sciences économiques et sociales	Professorat des écoles 4		
<hr/>					
		Sciences sociales			
L2	S3	Humanités numériques		LABEL Humanités numériques 	
	S4	Humanités numériques			
L3	S5	Humanités numériques			
	S6	Humanités numériques			
<hr/>					
		Sciences sociales			
L2	S3	Initiation au projet entrepreneurial		LABEL Management, RH et communication 	
	S4	Secteur associatif et coopératif			
L3	S5	Marketing			
	S6	Méthodologie et stage			